

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CARRON. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CARRON
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 31, et Victor de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les nationalistes et la paix

Qu'on laisse faire MM. les nationalistes, et ils auront vite fait de mettre à feu et à sang l'Europe entière.

La guerre civile ne leur suffit pas. Il leur faudrait la guerre étrangère. Pour eux, il n'y a qu'une suprême espérance, c'est le trouble, le désordre, l'anarchie dans les esprits, l'émeute dans la rue, l'indiscipline dans l'armée, la guerre avec l'Allemagne, avec la Triple-Alliance, avec l'Angleterre, — la guerre avec tout le monde.

On frémit en voyant ici l'inconscience, là le cynisme de ces insensés ou de ces malfaiteurs publics, qui jouent sans vergogne avec les plus chers intérêts de la patrie, avec ceux qui, pour tous les partis, quels qu'ils soient, devraient être à jamais sacrés.

Entre tous, et vraiment il en est digne par son passé, le général Mercier est au premier rang.

Ah ! celui-là n'est ni un emballé, ni un énergumène. C'est froidement, dans des discours d'allure scientifique travaillés pendant de longs mois et qui sentent à la fois l'huile et le venin, qu'avec son extérieur et ses yeux de Chinois cruel et railleur, M. Mercier ose venir distiller, contre la République et contre la France à laquelle il a fait tant de mal, ses perfidies savamment calculées et ses infâmies soigneusement mûries.

Ayant réussi à échapper au châtiment qu'auraient dû lui valoir les actes inouïs rappelés, dans un jour mémorable, par l'ancien président de la République, M. Casimir Périer, le général Mercier, devenu l'êlu des réactionnaires, dont beaucoup le méprisent, mais qui, tous, croient avoir trouvé en lui l'instrument de leurs haines, — le général Mercier, disons-nous, n'a pas hésité à commettre, au Sénat, un acte sans précédent dans les annales parlementaires, en venant développer, à la tribune, tout un plan de campagne contre une puissance, avec laquelle nous ne sommes pas en guerre et dont le commerce avec la France s'est chiffé, cette année, par plus de 1.500 millions de francs.

En agissant ainsi, M. Mercier a trahi tous ses devoirs de sénateur, de général, d'ancien ministre de la guerre. Sans paraître même s'en douter, il a violé le secret professionnel qui s'imposait à lui, en venant parler publiquement du plan de débarquement en Angleterre, qu'il avait fait préparer lorsqu'il était commandant en chef du 4^e corps d'armée et dont il a remis, a-t-il dit, deux exemplaires au président de la République et au ministre de la guerre.

En vain, avec une fermeté méritoire, le président du Sénat a-t-il cherché à arrêter le général Mercier dans la voie, si dangereuse, où l'assemblée était impatiente et indignée de le voir s'aventurer, le chef des nationalistes poursuivait son chemin avec la même froideur savamment calculée. Il voulait prouver au pays, qui heureusement ne s'y trompera pas, qu'en France il y a un homme capable d'exécuter ce que ne parviennent à faire ni Hoche, ni Bonaparte, et que cet homme c'est lui, l'homme à flair

d'artilleur », l'organisateur de l'expédition de Madagascar, celui dont l'impérialisme criminel porte à jamais la responsabilité de tant de morts et de tant de souffrances !

Et tout cela pourquoi, sinon pour faire appel à ce que l'on pourrait nommer l'égarément du patriotisme. Ne fallait-il point insinuer que nous avons un gouvernement qui trahit les plus chers intérêts de la France, en ne préparant pas, au vu et au su de tout le monde, et notamment de la Grande-Bretagne, un débarquement de nos troupes sur le sol anglais. — M. le général Mercier étant là pour apprendre à l'avance à nos adversaires ce que l'on compte faire et comment on s'y prendra.

M. Mercier se proclamait naguère le champion de l'espionnage, tel que le pratiquaient les Esterhazy et consorts. Aujourd'hui, pour assurer le secret des opérations, il se fait, à la tribune, l'indicateur de l'étranger !

Et qu'on ne croit pas que, la réflexion aidant, ce malfaisant personnage ait regretté cette aberration qui avait frappé le Sénat, qui en fut témoin, d'une stupeur indignée. Trois jours s'étant écoulés, il est revenu à la tribune reprendre, sous une autre forme, sa coupable motion qu'il a annoncé l'intention de rééditer de nouveau lors de la discussion du budget au Luxembourg !

Voilà l'homme ! Voilà le parti nationaliste !

Agrégation informe des pires résidus du passé, de ce que M. Dufaure, au temps du Seize Mai, appelait déjà, dans son rude et éléquent langage, le parti sans nom, la bande nationaliste, pour arriver à ses fins, ne recule devant aucun mauvais coup.

L'autre jour, dans la discussion sur l'amnistie, que l'on demandait d'étendre à ceux qui, dans la rue, s'efforcèrent de détourner l'armée de son devoir, l'honorable président du Conseil, M. Waldeck-Rousseau disait « qu'il ne prendrait pas la responsabilité de faire rentrer en France des gens dont il entend chaque jour le langage plein de menaces », et qu'il ne commettrait pas, quand à lui, cet acte de défection républicaine.

Eh bien, moralement tout au moins, il y a en France, à cette heure, quelqu'un qui est bien plus coupable que Paul Déroulède. Cet homme c'est le général Mercier. Non seulement il n'hésiterait pas à coller aux murs les républicains, s'il sortait vainqueur de la guerre civile qu'il aspire à déchaîner. Il ne reculerait pas devant le crime — oui, le crime — d'exposer la patrie à une guerre étrangère, autrement effroyable que celle de 1870, puisque nous l'aurions sur terre, sur mer, avec l'Angleterre, l'Allemagne, la Triple-Alliance.

Il y a vraiment des fous furieux qui sont moins dangereux que l'homme à l'impeccable allure et au froid langage, qui s'appelle le général Mercier !

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 décembre 1900 (matin)

M. Deschanel préside.
La Chambre continue le budget de la justice.
M. Bompard voudrait que l'on rétribuat un peu plus les juges de paix, dont on pourrait

réduire le nombre; il proteste contre les frais de justice qui sont par trop élevés.

M. Victor Gay voudrait la suppression d'un certain nombre de petits tribunaux de première instance.

M. Fachard se plaint de ce que la politique préside trop à la nomination des juges de paix.

M. Pascal demande des éclaircissements sur les agissements de certains juges d'instruction, il rappelle l'affaire de Vaucroze. M. Pascal interpelle le ministre à ce sujet.

Le ministre répond que n'ayant pas été averti, il ne peut discuter.

M. Chabert demande la suppression de la messe rouge. Il dépose une motion dans ce but.

M. de Grandmaison la combat.
La motion est adoptée par 254 voix contre 252.

Séance de l'après-midi.

M. Aynard préside.

La Chambre revient aux boissons.

M. Pons dépose un amendement tendant à supprimer le sucrage des vendanges.

L'amendement est repoussé par 329 voix contre 228.

M. Lauraine dépose un amendement tendant à ce que les propriétaires récoltants puissent seuls bénéficier de la détaxe sur les sucres non raffinés, employés au sucrage des vins, cidres etc., pour leur consommation familiale, jusqu'à concurrence de 40 kil. par membre de la famille.

Cet amendement est adopté par 296 voix contre 260.

M. Colliard demande que le taux des licences soit établi proportionnellement à la patente des débitants.

L'amendement Colliard est repoussé.

L'ensemble de la loi sur les boissons est ensuite voté par 378 voix contre 181.

La séance est levée.

Sénat

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES, PRÉSIDENT

Séance du 11 décembre 1900

On vote le projet relatif au rachat de concessions de la compagnie franco-algérienne. Puis vient la deuxième lecture d'un projet ayant pour objet la protection de la santé publique.

M. Milliès-Lacroix développe tout d'abord une motion préjudicielle tendant à l'ajournement de la discussion. Le rapporteur, M. Cornil, combat la motion d'ajournement et insiste sur l'urgence qu'il y a à voter la loi.

M. Treille demande le renvoi à la commission, et M. Strauss estime qu'on pourrait toujours entamer la discussion générale.

Mais M. Waldeck-Rousseau s'oppose à tout retard, déclarant d'ailleurs que le Sénat sera en possession, dès jeudi, d'un texte définitif ainsi que de tous les documents nécessaires.

Le renvoi à la commission est alors repoussé et la discussion ouverte. Le docteur Labbé y intervient le premier.

Le docteur Labbé s'attache surtout, en somme, à comparer la législation sanitaire de la France avec celle de divers autres pays pour en conclure que notre pays est en état d'infériorité. Il faut dès lors voter le projet dont le Sénat est saisi. M. Cornil, rapporteur, parle également ensuite en faveur de ce projet.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Le Sénat vote quelques autres projets, notamment celui qui tend à exempter du timbre le rôle des licences municipales. Il valide M. Baupin, récemment élu dans la Nièvre.

La séance est levée.

Au Transvaal

Capture d'un poste anglais

Une dépêche du Cap au Daily Mail annonce que les Boers ont capturé un poste d'infanterie près de Baberton. Ce poste se composait d'une trentaine d'hommes, dont trois ont été tués et cinq blessés et les autres faits prisonniers.

Une dépêche du Cap au Daily Telegraph annonce que lord Roberts a quitté le 10 décembre à 5 heures, Capetown, pour se rendre en

Angleterre. Sa femme et sa fille sont arrivées de Prétoria une heure avant le départ du transport.

Lord Roberts entre aujourd'hui dans sa cinquantième année de service dans l'armée.

On disait que lord Roberts recevrait des pouvoirs étendus afin d'introduire dans l'armée les réformes nécessaires, mais il paraît que rien n'a été changé à l'ancienne situation : le ministre de la guerre civil à toujours le pas sur le généralissime.

Krüger Madrilène

La Revista Hispano-Americana, de San-Francisco de Californie, publie, dans son numéro du mois de novembre dernier l'information suivante :

« Le mystère est enfin expliqué, les doutes se sont dissipés, et il est suffisamment démontré que Krüger, l'invincible Krüger, qui fait, en ce moment, l'admiration du monde entier, est Espagnol et Madrilène, par-dessus le marché.

» Il naquit dans la ville couronnée le 14 juillet 1823 ; il ne fut pas baptisé, parce que son père Léopold E. Krüger, Allemand affilié à l'Eglise presbytérienne, s'y opposa, malgré les protestations de son épouse Maria-Agustina-Ituarte Duran, laquelle était une Espagnole de très grande piété, autant que de surprenante et splendide beauté.

» Don Léopold E. Krüger, père du célèbre président du Transvaal, s'était marié à Madrid, et vécut dans cette ville jusqu'en 1829. Il démissionna à cette date de la charge de hallebardier qu'il remplissait, pour aller s'installer dans le Sud-Africain, où il mourut peu d'années après.

» Ces notes, rigoureusement historiques, sont extraites de Mes Mémoires du colonel Emilio Krüger, frère du président du Transvaal, et qui mourut en combattant contre la France pendant la funeste guerre franco-prussienne de 1870. »

EN CHINE

Les découvertes de Moukden

En dehors des conséquences qu'elle peut avoir pour la civilisation, l'expédition de Chine rendra peut-être à la science des services inattendus.

A leur entrée dans Moukden, la ville sainte des Mandchous, les troupes russes ont, en effet, découvert plusieurs bibliothèques débordantes d'innombrables documents. Les uns sont relatifs à l'Orient inconnu ; les autres, s'il faut en croire les prévisions des bibliophiles, constituent peut-être les originaux vainement cherchés de grandes œuvres latines et grecques. Quelques-uns poussent même l'optimisme jusqu'à l'espérer que les manuscrits perdus de Polybe et de Tite-Live pourraient faire partie de cette précieuse trouvaille.

M. Vissière, professeur de chinois à l'école des langues orientales, croit que les bibliothèques impériales de Moukden, fondées, d'après lui, à l'avènement de la dynastie mandchoue, c'est-à-dire à la fin du dix-septième siècle, dans le but exclusif de perpétuer la conservation de la généalogie impériale et des documents officiels des nouveaux règnes, contient, en outre de la collection complète, des œuvres chinoises parues depuis cette époque ; mais ne recèle pas, qu'il sache, le moindre élément de la tradition latine ou grecque. Les Tartares, qui ont pénétré jusqu'au centre de l'Europe, n'étaient d'ailleurs pas des Mandchous, mais des Mongols, et c'est à Pékin leur capitale, qu'ont été retrouvés les ouvrages disparus, si

ces conquérants, plus pratiques que lettrés, avaient soupçonné leur valeur.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement russe vient de nommer une commission d'archéologues, qui ira procéder sur place au déponnement des bibliothèques de Moukden.

LES CONGRÉGATIONS

En même temps qu'il poursuit l'application stricte de la loi aux congrégations récalcitrantes, en ce qui concerne le paiement du droit d'accroissement, le ministre des finances régularise la situation des congrégations qui, à raison de leur caractère, peuvent être exemptées du droit en tout ou en partie. Aux termes de la loi du 16 avril 1895, sont exemptés de la taxe d'accroissement les biens acquis avec autorisation du gouvernement, en tant qu'ils ont été affectés et qu'ils continuent d'être réellement employés soit à des œuvres d'assistance gratuite en faveur des infirmes, des malades, des indigents, des orphelins ou des enfants abandonnés, soit aux œuvres des missions françaises à l'étranger.

A la date d'aujourd'hui, sur 1,517 congrégations existant en France, il n'y en a que 91 qui bénéficient de cette exemption. De 1895 au 22 juin 1899, date d'entrée en fonctions du cabinet Waldeck-Rousseau, 70 congrégations ont été exemptées totalement ou partiellement, en vertu de l'article de loi que nous venons de citer. Le cabinet actuel a, pour sa part, exempté 21 congrégations; il convient d'ajouter que, durant cette dernière période, le Conseil d'Etat, consulté par le gouvernement, a émis que l'exemption pourrait être accordée d'office, sans la demande préalable des intéressés; c'est en vertu de cette interprétation, que la plupart des 21 congrégations exemptées du 22 juin 1899 à aujourd'hui, ont été exonérées de tout ou partie de l'impôt. Selon toute probabilité, il n'y aura plus, à quelques exceptions près, d'autres exemptions à prononcer, toutes les congrégations pouvant y prétendre étant désormais exemptées.

INFORMATIONS

La discussion du budget

En raison de la proximité de la fin de l'année, une motion sera faite aujourd'hui ou demain, à la Chambre, pour lui demander une modification provisoire au programme de travail qu'elle avait fixé à l'ouverture de la session actuelle. Cette motion tend à ce que les deux séances par jour que la Chambre tient quatre fois par semaine, soient exclusivement consacrées à la discussion du budget, jusqu'au vote final de ce dernier. Le gouvernement laissera à la Chambre toute liberté d'adopter cette motion, afin de hâter le vote du budget. La loi sur les associations viendrait en discussion après le budget.

L'ordre de Danilo

Le président de la République a reçu, hier matin, des mains de M. Voukovitch, ministre des affaires étrangères du Montenegro, les insignes de la grand-croix de l'ordre de Danilo que vient de lui conférer le prince Nicolas.

M. Voukovitch est arrivé à l'Elysée à onze heures trois quarts. Il a été reçu à sa descente de voiture par M. Mollard, chef-adjoint du protocole, qui l'a conduit auprès du président de la République, dans le salon des ambassadeurs. Le poste du palais rendait les honneurs.

M. Loubet portait l'habit. Il était entouré de M. Combarieu, du général Dubois et des officiers de sa maison militaire.

A l'issue de l'audience, le président de la République a présenté à Mme Loubet le ministre, ainsi que MM. Radamanovitch, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, et Paul Melon, consul général du Montenegro à Paris. Ces messieurs ont été retenus à déjeuner. MM. Delcassé, ministre des affaires étrangères, Mollard et le personnel civil et militaire du président de la République assistaient également à ce déjeuner.

L'ordre de Danilo 1^{er} ou de l'Indépendance, qui a été remis au président de la République a été fondé le 23 avril 1852 par le prince Danilo 1^{er}. Il compte quatre classes. La première classe, comme pour les

grands-croix de la Légion d'honneur, se porte en écharpe avec plaque. La croix, à quatre branches, est surmontée d'une couronne princière. L'émail est à trois couleurs, bleu, blanc, rouge. Le ruban est blanc avec un étroit liseré rouge sur chaque bord.

La suppression des octrois

On sait que c'est le 1^{er} janvier que la loi relative à la suppression des octrois sur les boissons hygiéniques doit recevoir son application définitive.

A la date d'aujourd'hui, sur 1,530 communes pourvues d'octroi, il y en a eu environ 1,440 qui se sont mises en règle avec la loi, c'est-à-dire, suivant les cas, par le Parlement, par le conseil d'Etat ou par l'autorité préfectorale.

Il ne reste donc que quatre-vingt-dix villes ou communes, parmi lesquelles la ville de Paris, qui ne soient pas dans les conditions légales. Encore est-il possible que, pour un certain nombre d'entre elles, les formalités soient remplies d'ici au 31 décembre prochain.

Si donc il y a des ajournements à prononcer, ils ne seront qu'en très petit nombre et la loi sur la suppression des octrois pourra recevoir son application presque générale au début de l'année 1901.

Monument Gambetta

Sur l'initiative du cercle Gambetta, les cercles républicains de Bordeaux ont formé un comité pour s'occuper de l'édification du monument à Gambetta sur une des places de Bordeaux.

Après une réunion à laquelle assistaient le préfet, le président du conseil général de la Gironde, l'exécution du monument sera confiée à MM. Dalou, le sculpteur à qui l'on doit le magnifique « Triomphe de la République » et Formigé, architecte.

L'inauguration aurait lieu au début de l'année 1903.

La construction des écoles

Voici le texte du projet gouvernemental relatif à la construction d'établissements d'enseignement primaire, que la Chambre a renvoyé à la commission du budget :

« Article unique. Il est fait aux communes qui ont contracté, en exécution de la loi du 20 juin 1885, des emprunts pour la construction ou l'agrandissement d'établissements d'enseignement primaire, remise des sommes qui seraient reconnues leur avoir été payées en excédent des annuités réellement dues par l'Etat à titre de part contributive dans lesdits emprunts.

» La disposition qui précède s'applique uniquement aux excédents d'annuités payés à la date du 31 décembre 1900. »

La Population

M. Fontaine, directeur du travail au ministère du commerce, vient de dresser la statistique du mouvement de la population en France, pendant l'année 1899. Il ressort de ce document que la population a augmenté dans quarante-trois départements de 69,683 habitants et diminué dans quarante-trois autres départements de 38,289 habitants.

L'Ain, seul, n'a pas bronché. Le chiffre des décès y égale celui des naissances, 7,204.

Le département où la population a le plus baissé est la Haute-Garonne, qui compte 2,534 habitants de moins que l'année précédente. Celui où elle a le plus augmenté est le Nord, qui en compte 14,308 de plus. Les deux départements où le mouvement est le plus faible sont l'Aude, où la population n'a augmenté que de six habitants, et le Jura, où elle n'a diminué que de deux.

D'autre part, il y a deux départements où on n'a pas de divorce : les Hautes-Alpes et la Lozère ; mais on s'est marié dans tous énormément.

Mort d'un député

On annonce la mort de M. Robert, député radical de Sisteron (Basses-Alpes).

Les entrées à l'Exposition

Il résulte de la statistique définitive officiellement révisée du nombre d'entrées à l'Exposition de 1900 que le nombre des entrées payantes a été de 39 millions 26,977. Si l'on y ajoute 8 millions 653,690 entrées par cartes d'abonnement à l'Exposition ou de service, et les 449,634 entrées gratuites du 7 novembre, « jour gratuit », le total général des entrées est 48 millions 130,301.

Condamnation du « Petit Caporal »

Le tribunal correctionnel vient de condamner le gérant du *Petit Caporal* à 2,000 fr. d'amende, 3,000 fr. de dommages-intérêts et à diverses insertions, sur la plainte en diffamation déposée contre lui par M. Périllier, ancien député de Seine-et-Oise.

L'Affaire Boni de Castellane

Un procès peu ordinaire — à moins qu'une transaction n'intervienne au dernier moment — doit venir, le 20 décembre, devant la première chambre du tribunal civil :

MM. Charles et Asher Wertheimer, marchands d'antiquités à Londres, demandent aux comte et comtesse Boni de Castellane de leur régler certaines traites acceptées par eux et impayées, et dont le montant s'élève à environ 6 millions 500,000 francs.

De leur côté le comte et la comtesse de Castellane, réclament aux frères Wertheimer la révision de leurs comptes et, au surplus, sollicitent de la justice : 1^o une réduction de 2 millions sur les curiosités reconnues authentiques; 2^o une réduction de 1 million sur les curiosités reconnues fausses; 3^o une réduction de 650,000 fr. sur les intérêts convenus; 4^o une somme de 300,000 fr. à titre de dommages-intérêts.

Mort mystérieuse d'un étudiant

La nuit dernière, boulevard Montmartre, un jeune homme hélait un fiacre de la Compagnie générale et se faisait conduire à la Taverne Lorraine, rue du Sommerard.

Arrivé à destination, le cocher, ne voyant pas descendre son client, alla ouvrir la portière et trouva celui-ci étendu sur la banquette et ne donnant plus signe de vie.

Le jeune homme fut transporté dans une pharmacie où on lui prodigua vainement tous les soins possibles, puis au poste de police. Là, on trouva dans ses vêtements divers papiers au nom d'Alazard, étudiant en médecine, vingt-deux ans, sans aucune indication de domicile.

Le corps a été conduit à la Morgue, en attendant que l'enquête commencée démontre si on se trouve en présence d'une mort subite ou d'un suicide.

L'homme coupé en morceaux

Plusieurs journaux disent qu'à la Sûreté on commence à se demander très sérieusement si les restes de l'homme coupé en morceaux ne seraient pas simplement des débris anatomiques provenant de l'hôpital Saint-Louis, à proximité duquel ces restes ont été trouvés. Il n'y aurait donc pas de crime, mais une macabre plaisanterie.

D'après certaines indications nouvelles, le jeune homme coupé en morceaux serait un individu assez équivoque, connu sous le surnom de « Cocotte ».

M. Cochefert vérifie actuellement les renseignements qui lui ont été fournis.

Le signalement de « Cocotte » répond assez exactement à celui du jeune homme coupé en morceaux.

Mort horrible

Mardi matin, un malheureux épileptique nommé Dandouau, âgé de 52 ans, habitant le faubourg de Barrau, à Fleurance (Gers), a trouvé la mort dans des circonstances horribles.

En l'absence de sa femme, qui était à la journée, il voulut sans doute préparer le déjeuner et il alluma le feu, sur lequel il mit des pommes de terre.

A ce moment, une attaque le surprit et le fit tomber dans la cheminée, où il dut se débattre et ses vêtements s'enflamèrent. Pendant la terrible crise qui terrassa ce déshérité, l'instinct de la conservation fut tel qu'il parvint à se réfugier près de son lit, où il tomba de nouveau, après y avoir communiqué le feu qui le dévorait.

La fumée qui se dégagea alors donna l'éveil à une voisine qui pénétra dans la maison et vit l'affreux spectacle d'un cadavre à moitié nu, une partie des vêtements ayant été consumés, la figure convulsée et les yeux à moitié sortis de l'orbite, offrant l'image de la douleur et de l'effroi poussés au paroxysme.

Il laisse une femme et un enfant.

Le commencement d'incendie n'a eu aucune suite.

Pilules Suisses.

Exiger le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons. 1 fr. 50

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Sur le projet de résolution de M. Chabert tendant à la suppression de la messe rouge, adopté par 254 voix contre 252, les voix de nos députés se sont réparties de la façon suivante :

Pour : M. Vival.

Contre : MM. Rey et Lachize.

Sur l'ensemble du projet de loi relatif au régime des boissons.

Pour : MM. Rey, Vival, Lachize.

Chambre de commerce

L'élection de renouvellement partiel en 1900 des membres sortants de la Chambre de commerce de Cahors aura lieu le dimanche 23 décembre courant, dans les trois chefs-lieux du département.

Les membres sortants sont MM. Bach, Malvy et Victor Isidore.

En cas de non élection, le second tour de scrutin aurait lieu le 30 décembre.

Le nombre des électeurs de droit est de 14 et celui des électeurs patentés, de 365; en tout 379 électeurs.

L'arrondissement de Cahors y est compris pour 187, non comptés les électeurs de droit qui sont tous de Cahors; celui de Figeac, 87, et celui de Gourdon, 91.

Chemin de fer d'Orléans

FÊTE DE NOËL 1900 ET DU 1^{er} DE L'AN 1901

A l'occasion des Fêtes de Noël 1900 et du 1^{er} de l'An 1901, les Billets aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions du tarif spécial G. V. n° 2, du samedi 22 décembre inclus au samedi 5 janvier inclus, seront valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains du lundi 7 janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 7 janvier.

CAHORS

Election au Conseil général

Comme suite à l'information parue dans notre numéro de mardi, relative à l'élection sénatoriale, nous croyons savoir que l'élection au Conseil général aura lieu le 10 février.

Manufactures des Tabacs

M. Ducout, commis de 3^e classe à la Direction de Cahors, est nommé en la même qualité à la Direction de Tonneins.

M. Mollaret, commis de 6^e classe à la Direction de Tonneins, est nommé en la même qualité à la Direction de Cahors.

Enregistrement

M. Aubertin, inspecteur de l'enregistrement à Cahors, est nommé conservateur des hypothèques au Havre (conservation réorganisée à partir du 1^{er} janvier 1901).

Ponts et chaussées

Un concours pour l'admissibilité au grade de conducteur des ponts et chaussées, s'ouvrira à Cahors le 22 avril en même temps que dans chaque chef-lieu de département.

Les candidats doivent faire la demande à M. le Ministre des travaux publics, et l'adresser avant le 8 janvier 1901, à M. l'Ingénieur en chef qui la transmettra avant le 16 janvier.

Les candidats peuvent, dès aujourd'hui, prendre connaissance à la préfecture du programme et de la liste des pièces à produire.

Syndicat agricole du Lot

Le Syndicat agricole du Lot, se réunira samedi, 15 décembre 1900, à 2 heures 1/2 précises du soir, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Cahors, sous la présidence de M. Rey, député.

Ordre du jour :

- 1^o Lecture du procès-verbal;
- 2^o Rapport du Secrétaire général;
- 3^o Compte-rendu du Trésorier;
- 4^o Liste de nouveaux membres;
- 5^o Election du Président, du vice-Président et du Trésorier.

Plants américains

La répartition des boutures provenant de

la pépinière départementale de vignes américaines a été effectuée le 5 décembre courant.

Les demandes parvenues qui n'ont pas été produites avant le 1^{er} décembre, n'ont pas été accueillies.

Cours publics

M. Cahier, professeur à l'école normale, fera samedi soir, à 8 heures 1/2, à l'hôtel de ville, une causerie sur : *Les maladies du vin.*

Pluies du mois de novembre

Le mois de novembre qui a été particulièrement pluvieux, cette année, a compté 17 jours de pluie pendant lesquels il est tombé 143 millimètres d'eau.

C'est une proportion quatre fois plus forte que la moyenne des 6 années précédentes. En effet, on compte pour :

1894	57	millim.	5	pour	7	jours	de	pluie.
1895	48	»	6	»	6	»	»	»
1896	48	»	1	»	10	»	»	»
1897	14	»	1	»	5	»	»	»
1898	34	»	1	»	8	»	»	»
1899	13	»	2	»	11	»	»	»

Total des années précédentes 215 millimètres 6. La moyenne est donc 36 millimètres environ.

Assises

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, la session du quatrième trimestre de la cour d'assises du Lot s'ouvrira à Cahors le lundi 18 décembre courant, sous la présidence de M. Albert Pichon, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fieuzal et Fournier, juges au Tribunal civil de Cahors.

Quatre affaires seront appelées dans l'ordre suivant :

Lundi 17 décembre. — Usage de faux, Euphrasie Aussel, épouse Guitard, de Calès, canton de Payrac, arrondissement de Gourdon. Défenseur, M^e Fleuret, du barreau de Gourdon.

Mardi 18 décembre. — Incendie volontaire et vol qualifié, Jean-Pierre Bonal, de Cambayrac, canton de Luzech, arrondissement de Cahors. Défenseur, M^e H. de Valon.

Mercredi 19 décembre. — Première affaire : vol qualifié, Simon Manieu, de Castelranc, canton de Luzech, arrondissement de Cahors. Défenseur, M^e Bousquet. — Deuxième affaire : usage de faux (renvoi de cassation), Augustin Demeurs, de Fumel, arrondissement de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne). Défenseur, M^e François Bouyson, du barreau de Moissac.

Véloce-Sport cadurcien

Le banquet du Véloce-Sport cadurcien aura lieu dimanche prochain, 16 décembre courant, au buffet de la gare.

L'immense salle du buffet sera littéralement envahie par les sociétaires du V. S. C. et il n'y aura pas moins de 150 convives.

Cette fête qui se terminera par une soirée au siège du club (grand café Tivoli), avec le concours de la Cigale Divonienne, promet d'être excessivement brillante.

MM. les sociétaires sont instamment priés de donner leur adhésion, sans retard, au banquet.

Commencement d'incendie

Hier soir, vers 7 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Kennet, dentiste, 75, boulevard Gambetta. Le feu qui avait pris dans le salon, a été rapidement éteint par les voisins. Les dégâts sont insignifiants.

Accident mortel

Hier matin, vers 10 heures, un accident très grave est survenu à la gare.

Le nommé Conquet, laveur à la Compagnie, était occupé à graisser les freins d'un train en formation, lorsqu'à la suite d'une manœuvre, dite de refoulement, un wagon refoulé vint tamponner le malheureux employé.

Des soins immédiats lui furent prodigués ; transporté chez lui, après une journée d'horribles souffrances, Conquet est mort ce matin à 6 heures.

Le malheureux âgé de 39 ans, laisse une veuve et un enfant.

Procès-verbal

Procès-verbal a été dressé contre la femme Tulet, Jeanne, demeurant à La Rozière, pour vol d'un coq au préjudice d'un de ses voisins.

Théâtre de Cahors

Vendredi soir aura lieu au théâtre de notre ville, une représentation sensationnelle du Théâtre Réaliste de Paris, sous la direction de Mme Suzanne Nunez avec le concours de M. de Chirac, qui fera une **Causerie sur l'évolution amoureuse.**

Il sera joué :

Celles qui casquent, comédie en un acte, de M. de Chirac.

Le Calvaire, pièce réaliste en deux tableaux, de M. de Chirac.

Les Gagas, comédie humoristique en un acte, de M. de Chirac.

Les Dépravés, étude psychologique en un acte, de M. de Chirac.

Tribunal correctionnel

Audience du 13 décembre 1900

Plusieurs délits de chasse sont punis d'amendes variant entre 16 et 25 fr.

Blessures involontaires. — On se souvient encore de l'accident qui survint il y a environ 2 mois, dans les chantiers de l'hospice, où par suite de l'effondrement d'un échafaudage, 3 ouvriers furent fortement blessés. L'entrepreneur des travaux, M. Lavignac, a comparu aujourd'hui devant le Tribunal correctionnel sous l'inculpation de blessures involontaires.

Après plaidoirie de M^e Bourdin, Lavignac a été acquitté.

Vol. — La femme Jouany, de Blars, inculpée de vol de pommes de terre est condamnée à 16 fr d'amende : toutefois le Tribunal lui fait application de la loi Bé-ranger.

Arrondissement de Cahors

CASTELNAU-MONTRATIER. — Foire. —

Malgré d'épais brouillards notre foire a été bonne, les divers foirails étaient bien garnis.

Il s'est traité pas mal d'affaires aux cours de la dernière foire sur les bestiaux

Les jeunes veaux se sont vendus 0,70 c. le kilogramme.

Les porcelets de 15 à 40 fr. pièce.

Les porcs gras de 40 à 45 fr. les 50 kilogrammes.

Volaille. — Poules, canards et dindons 0,50 c. la livre.

Poulets 0,60 c.

Pigeons de 0,75 à 1,25 c. la paire.

Oufs 1 fr. la douzaine.

Halle aux grains. — Blé 11 fr.

Maïs 8 fr.

Avoine 7 fr. le tout les 4/5.

Arrondissement de Gourdon

(De notre correspondant de Gourdon).

ASSASSINAT

AU VIGAN

Aujourd'hui, mercredi, vers 1 heure de l'après-midi, le sieur Baillagou, cantonnier et ses frères, demeurant à Peyrebrune, ont trouvé, à 1500 mètres de ce village, aux confins des communes de Soucirac, St-Projet et le Vigan, couché dans le fossé de la route nationale passant par le Ret, à 50 mètres de la maison Salès, le cadavre d'Eugène Calmel, âgé de 57 ans, garçon de salle, domicilié à Lamostonie, commune de Fraysinet-le-Gourdonnais, portant une légère blessure à la tête.

La victime s'était rendue, comme d'habitude, hier, mardi, à la foire de St-Projet, pour y aider au service des consommateurs au Restaurant Constant. Elle en était repartie, le soir, à la tombée de la nuit pour rentrer chez elle, disant : « Si on m'assassine on ne fera pas gras. Je n'ai que 5 francs et un sou. » Calmel venait en effet de recevoir les cent sous pour prix de sa journée.

C'est après avoir parcouru environ 3 kilomètres, mardi soir, vers 6 heures qu'il a dû faire quelque malheureuse rencontre et qu'il a été assommé. Le vol paraît avoir été le mobile du crime. M. de Camy, maire du Vigan et M. Mézon, notaire, qui se trouvaient en chasse dans ces parages au moment de la découverte du cadavre ont constaté, en effet, que la pièce de 5 francs avait disparu de ses poches. On croit même que sa montre en argent lui a été soustraite.

Le parquet a été prévenu aussitôt. Des gendarmes ont été envoyés immédiatement pour garder le cadavre jusqu'à l'arrivée de la justice et du médecin légiste qui ne pourront s'y transporter que demain matin jeudi, pour les constatations légales.

Le sieur Calmel était de la plus grande honorabilité et jouissait de l'estime générale dans tout le pays. Ce crime a profondément ému toute la contrée.

BULLETIN FINANCIER

L'ensemble du marché est très ferme, l'amélioration que nous constatons chaque jour sur les fonds d'Etat et en général sur les valeurs à revenus fixes s'est encore accentuée.

Nos rentes ont été des premières à profiter des bonnes dispositions générales, le 3 0/0 s'est élevé à 102 fr. 25, le 3 1/2 0/0 à 103 fr. 20 et l'amortissable à 100 fr. 80.

Nous retrouvons le Comptoir National d'Escompte à 577 ; le Crédit Foncier se traite activement à 683 ; le Crédit Lyonnais est recherché à 1087 et la Société Générale à 612.

La hausse s'est accentuée sur les Chemins français.

Le Lyon est demandé à 1796, le Midi à 1302 fr., le Nord à 2310 fr. et l'Orléans à 1695.

Le Suez clôture à 3600 fr.

Signalons la hausse de l'Extérieure à 70 fr. 17, l'Italien est ferme à 95,75, le Portugais à 24,45.

Les fonds Russes sont en hausse ; le 3 0/0 1891 a passé de 86,75 à 87,10.

Le Turc D s'inscrit à 23 fr. 30 ; la Banque Ottomane à 542.

Le nouvel et splendide Hôtel du quai d'Orsay, inauguré en pleine Exposition, était à peine terminé qu'il était envahi par la foule de visiteurs étrangers désireux profiter, pendant leur séjour à Paris, des avantages de confort et de luxe qu'offre ce superbe établissement. Maintenant que l'Exposition est finie, les voyageurs pourront plus paisiblement profiter des splendeurs du **Palais d'Orsay.**

Le tarif définitif est établi à des prix très modérés (on pourra avoir une bonne chambre à coucher à partir de 5 francs). Prix de pension complète, comprenant logement, service et éclairage et 3 repas, à partir de 15 francs.

C'est particulièrement pendant la saison d'hiver que le **Palais d'Orsay** est agréable à habiter.

Presque toutes les chambres sont situées au midi. Les galeries, les salons et les chambres à coucher elles-mêmes sont chauffés à une température égale et agréable. La proximité du Jardin des Tuileries et du Musée du Louvre sont un attrait spécial pour les habitants de l'Hôtel.

Les voyageurs arrivant par la nouvelle gare du quai d'Orsay, ont le grand avantage d'entrer dans l'Hôtel sans sortir de la gare et les bagages leur sont apportés dans leur chambre sans aucun frais.

Les splendides salles de fêtes ont un succès sans précédent. Depuis l'ouverture de l'Hôtel, elles sont constamment retenues pour des Bals et Banquets. Grand nombre de familles habitant la province retiennent également des salles pour y faire des noces. Les invités pour les noces et fêtes, descendus au **Palais d'Orsay**, obtiennent des réductions sur le prix des chambres qui vont jusqu'à 20 0/0.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

IV

LES ANXIÉTÉS DE MARCO BOTZARIS

Des mois passaient sans qu'elle eût des nouvelles et elles frissonnaient quand elle apercevait les habits de deuil d'une veuve.

Un homme, un jour, s'était horriblement joué d'elle ! Il lui avait annoncé la mort de Botzaris et elle s'était sentie mourir. Elle décrivait cet homme qui avait semblé la poursuivre d'une haine farouche. Il disparaissait de Janina, y reparaisait par intervalles ; chaque fois sa présence apportait à la captive un supplément de tortures.

Marco écoutait sans comprendre. Il se grisait au son de cette voix qu'il avait perdu l'habitude d'entendre. Il faisait glisser entre ses doigts les boucles blondes des fillettes et du jeune garçon qui se pressaient contre lui.

Chrysis poursuivait. Marco voulait connaître jour par jour, heure par heure, les événements de ces jours enfuis. Chaque minute de ces existences si chères ne lui appartenait-elle pas ? Ces moments qu'ils n'avaient pas vécus l'un près de l'autre, il voulait les

revivre...

— Mon Marco ! que j'étais fière de toi quand ton nom parvenait à mes oreilles, prononcé avec admiration et respect, par ceux-là mêmes qui cherchaient à l'accabler...

Elle avait recueilli en égards et en respect le bénéfice de sa renommée chaque jour grandissante. Kourchid-Pacha avait eu la fantaisie de faire défiler ses troupes devant elle et lui avait demandé si, parmi ses soldats, il s'en trouvait un qui ressemblât au fameux Botzaris.

Elle avait montré un Albanais dont la taille petite et bien prise, dont les traits fins et doux rappelaient ceux de Marco, et le seraskier, un colosse aux formes athlétiques, s'était écrié :

« Comment un si petit homme a-t-il pu causer tant de maux à notre armée ? »

Elle riait, charmée de ce souvenir qui avait délicieusement caressé sa fierté conjugale. Marco riait aussi, de voir le gracieux visage de la jeune femme illuminé par la joie naïve qu'éveillait en elle le mot évoqué de Kourchid-Pacha.

Toute cette joie, soudain, tomba. Bakolas venait de se montrer apportant, comme partout où il apparaissait, un sentiment d'inexprimable gêne. Une fatalité était-elle attachée à cet homme, pour que toujours, à son approche, les cœurs fussent glacés ?

Seul Marco parut échapper à cette pénible impression.

Il jouait avec l'aînée des fillettes. La montreur à Bakolas, il la poussa doucement vers lui, en disant :

— Voici celle que je destine à ton fils, quand la patrie sera affranchie et que nos enfants seront en âge d'être unis.

Chrysis était debout, auprès de sa fille, qu'elle attirait à elle pour éviter qu'elle touchât Bakolas. Celui-ci salua la jeune femme en s'inclinant très bas. Elle était trop émue, pour répondre à cette politesse.

Botzaris n'y prenait pas garde ou croyait que Chrysis était seulement troublée parce qu'elle avait été surprise dans l'intimité de cette réunion inespérée et que le charme du tête-à-tête était rompu.

— Le seigneur Gogos Bakolas, dit-il, un de nos meilleurs amis, désormais mon compagnon d'armes, mon frère... Tu l'as entendu d'ailleurs, son fils sera notre fils...

— C'est mon vœu le plus cher, fit l'Albanais, et je n'aurai osé le concevoir quand, à Janina, j'admirais les vertus de votre compagne, seigneur Marco, et la profondeur de son attachement pour les siens...

Chrysis restait muette. Elle pressait plus fortement sa fille contre elle. Les fleurs de son teint, tout à l'heure animé, s'étaient ternies comme sous un souffle malfaisant. Elle avait peine à se soutenir.

Marthe, qui s'était tenue dans le coin de son comptoir, devinait sans doute ce qui se passait en elle, car elle intervint avec sa loquacité habituelle.

— Doux Jésus ! Vous devez être bien lasse, Chrysis. Vous n'avez pas encore pris une minute de repos et les chérubins tombent de fatigue, malgré le plaisir de revoir leur père,

qui les tient encore éveillés. Je vais vous conduire à la chambre de la chère demoiselle... Elle aussi vous la reverrez tantôt. Elle sera bien heureuse, allez ! La pauvre demoiselle, qui a tant de chagrin, ça lui réchauffera le cœur de vous retrouver. Venez, voyons ! Plus tard vous vous entretiendrez à loisir, si le seigneur Marco vous garde quelques-uns des moments qu'il prodigue à tant de gens qui n'en valent pas la peine.

Avec une affectueuse familiarité, elle bousculait Chrysis, la conduisait avec les enfants dans l'étroit escalier qui menait aux chambres du premier. Bientôt, ils étaient tous les quatre hors des yeux et des oreilles de l'Albanais.

— Marco connaît cet homme ? demandait Chrysis.

— Ne m'en parlez pas, doux Jésus ! Un païen, un méchant, qu'il a ramené de je ne sais où, et qu'il traite comme s'il était de même race que lui. Tenez, le sang me bout de voir ça. Je suis bonne chrétienne, Dieu merci, et je sais qu'il faut être charitable à son prochain, mais ce vilain hibou avec ses yeux mauvais et son poil hérissé, non, vraiment, je ne puis l'aimer. Il stue le mal par tous ses pores.

— Il ne faut pas que Marco se fie à cet homme, qui le hait, qui n'est ici que pour assurer sa perte, je le sens, je le sais. Le misérable m'a déjà assez fait souffrir...

— Comment ! Comment ! Il s'est attaqué à vous, le scélérat ? qu'est-ce qu'il vous a fait ?

(A suivre.)

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA
TROISIÈME PARTIE
XIV
SOUS LA TENTE

— J'aurais aimé à venir droit à toi, Sidi, la première fois que j'ai mis le pied en Afrique, — dit-il enfin, tandis que la fumée s'échappait en tourbillons sous ses longues moustaches.

— C'eût été vraiment heureux, — répondit le khalifat, qui aurait donné les meilleurs étalons de son haras pour avoir ce Franc auprès de lui en temps de guerre comme en temps de paix ; — il n'y a pas de vie préférable à la nôtre.

Ma foi ! je le crois, — murmura le chasseur, s'adressant plutôt à lui-même qu'au Bédouin. — Le désert te garde, toi et ton cheval, et tu peux laisser aller tout le reste du monde.

— Mais nous sommes des assassins et des pillards, disent tes frères, — reprit l'Emir, sur les traits duquel voltigea un instant une ombre de sourire sardonique. — Tirer des coups de fusil sur une caravane est un crime, mais voler un continent est une gloire.

Bel-à-voir se mit à rire doucement ;

— Ne me pousse pas à me révolter contre mon drapeau d'adoption.

Le scheik le toisa en silence : les soldats français avaient passé douze ans dans d'incessantes tentatives d'inquisition pour découvrir les antécédents de l'engagé volontaire ; les Arabes, avec leurs instincts plus élevés de courtoisie, ne s'étaient jamais permis une question pour savoir d'où et pourquoi il était venu sur la terre d'Afrique.

— Je ne pensais à rien dans ce temps-là, autrement je ne serais pas allé chez vos ennemis, — répondit-il en jetant un regard sur les Bédouins accroupis autour des énormes marmites en cuivre remplies de couscous, qu'ils pétrissaient en boulettes et qu'ils lançaient entre leurs lèvres barbares suivant leur habitude. — Non que nos Roumis ne soient pas de bons garçons... Impossible de trouver de meilleurs camarades...

Le Khalifat retira sa longue pipe de sa bouche et prit la parole ; sa voix lente et sonore remplit mélodieusement la tente dans le *sabir* de la langue franco-arabe.

— Tes camarades sont des braves, de grands guerriers et des ennemis indomptables ; contre de pareilles gens, ma voix ne s'élève jamais, quoique mon sabre puisse se croiser avec le leur. Mais les essais de sauterelles qui doivent la terre sont les mangeurs d'argent, les petits despotes, les fripons, les hommes qui extorquent de l'or par des moyens infâmes, qui trafiquent de la tyrannie, qui pillent sous un nom officiel, qui accablent Alger de la malédiction de leur avarice, de

leurs fraudes, de leur routine, de leur civilisation sortie de l'enfer. C'est la bureaucratie... comme on dit dans ta langue... qui est la spoliatrice et l'oppression du sol. Mais... Inshallah ! notre patience n'aura qu'un temps. Encore un peu et la honte de l'envahisseur sera lavée dans le sang. Allah est grand, et nous pouvons attendre !

Et avec l'impassibilité musulmane que démentait le feu sombre de son regard le Djied s'étendit de nouveau dans un repos silencieux et impassible.

Le chasseur ne répondit rien ; ses sympathies étaient avec les Arabes, sa fidélité et son esprit de corps étaient avec le drapeau sous lequel il s'était enrôlé.

Il ne pouvait pas défendre l'usurpation française, mais il ne pouvait pas non plus condamner le drapeau qui était devenu le sien et sous lequel il s'était habitué à goûter tant d'honneur national et dont il était si fier.

— J'ai bien peur qu'ils ne puissent jamais rien reconquérir, — pensa-t-il pendant que ses yeux suivaient les burnous blancs, semblables à des fantômes, qui se glissaient çà et là dans le clair-obscur du campement, tantôt à la lueur de la flamme, tantôt sous l'éclat argenté de la lune. — C'est le conflit des races, et leur temps est passé. C'est un type plus brave, plus libre, plus simple qu'aucun de ceux que nous trouvons dans le monde de là-bas. Je me demande si nous n'y reviendrons pas un jour ?

La méditation ne durait pas longtemps chez lui ; les races sémitiques, latines, teuto-

niques étaient à peu près les mêmes pour lui, et les subtilités intellectuelles n'avaient pas beaucoup d'attrait pour le plus brillant soldat de la cavalerie française ; il préférait les fanfares des trompettes, l'éclat du soleil, se jouant sur les sabres lorsque son régiment se rangeait en bataille la veille d'une lutte où il s'agissait de vie et de mort, la fougueuse rapidité d'un galop de nuit sur un plateau noir et onduleux à la clarté des étoiles, ou pendant quelque court intervalle d'indolence et de richesse gagnée dans une razzia, l'éclat de beaux yeux lorsque le regard sombre et passionné d'une maîtresse arabe brillait sur lui et que des lèvres de carmin lui murmuraient tout bas, au milieu du silence endormi d'une nuit algérienne, le sens sinon les paroles de la chanson de Pélégie :

La vie est si courte, en somme !
Prends pendant que tu peux
Ton repos près de moi !

Ses pensées se reportaient vers beaucoup d'autres scènes variées et de souvenirs effacés de son service en Algérie, pendant qu'il était étendu à l'entrée de la tente du Scheik, au milieu de cette nuit de ténèbres lointaines et de feux rougeâtres qui l'entouraient.

(A suivre)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire
1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e Itinéraire
1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

TARIF SPÉCIAL G. V. n° 106 (ORLÉANS)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) et notamment pour :

Hercachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 13 décembre 1900.

V^{ss} Nacla : Chronique. — M. Alanio : Marianik. — E. A. Spoll et Paul Cosseret : La Mine d'Or (suite). — Théodore Cahu : L'Étang maudit (suite). — Daniel Riche et Henri de Wiendel : L'Or rouge (suite). — Auguste Deslinières : Les Conscrits de Rochebelle (suite). — Pierre Maël : Reine-Marguerite (suite). — V^{ss} Nacla : Tirelire et Bas de laine (suite).

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, 7^e. Sommaire du numéro 2281 du 15 décembre 1900.

GRAVURES. — Chine : Convoi en marche sur la route de Tien-Tsin à Pékin. — Le camp français. — A Pékin, après l'entrée des troupes alliées. — Réquisition des voitures chinoises. — Coin de l'église de Pétang après le bombardement. Rue de Pékin, après la prise de la villa. — Le ravitaillement. — Les porteurs chinois. — Sur la route de Tien-Tsin à Pékin : Le transport en chemin de fer. Une halte. — La soupe.

Italie : Les inondations du Tibre : Le temple de Vesta. Le Forum. — Les quais. Portraits : Le prince Munster. — Le prince Radolin. — M. de Bezaure, consul de France, à Shanghai. Officiers blessés en Chine.

Paris : L'ascenseur de l'institut. — L'école des journalistes : Conférence de M. Depasse.

Les Tapisseries des Gobelins, au Théâtre Français : Les jeux de l'amour et du hasard. — Iphigénie. — Hernani. — Le couronnement de Molière.

Le nouveau plafond de la Comédie Française : La poésie. — La tragédie. — La comédie.

Pays-Bas : Le dé à coudre de la Reine Wilhelmine.

Alpinisme : La montagne française et le Club alpin français : Les Pyrénées : Le mont Perdu. — Le couloir de neige. — La brèche de Roland. — Le Jura : Caravane scolaire organisée dans le Jura. — Les Vosges : Le lac de Gérardmer. — Le lac de Retournemer. — Le poste forestier du Pean du canon. — Cascade du saut de cuves. — Médaille décernée aux guides.

Néologie : L'Amiral Miot. — Le Lieutenant de vaisseau Henry. — Le D^r Bergeron. M. Germain Casse.

TEXTE. — Chroniques : Courrier de Paris, par Paul Perret ; Théâtres, par H. Lemaire ; Musique, par A. Boissard ; * Chroniques des Beaux-Arts, par A. B. ; L'École des journalistes, par L. de Montarlot ; * Les Tapisseries des Gobelins, au Théâtre Français, par X. ; * La montagne française et le Club alpin français, par H. de Noussanne ; Les inondations de Rome, par X.

Explications des gravures, Echecs, Rébus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres, Memento de la Semaine, Les courses, par Archiduc, Le Sport, par A. Wimile, Les Livres, par Pierre Duc, etc., etc.

Nouvelle : Marchand de statuettes, par J. de Cassamissimi, illustrations de Simont.

Le numéro : 50 centimes.

CADEAU aux LECTRICES du Journal du Lot

BON pour un Numéro du Journal de Modes « LA SAISON », le seul au monde donnant 100 Gravures inédites de Modes et de Travaux de Mains par Numéro.

Détacher ce coupon et l'envoyer avec son adresse, à l'Administrateur de La Saison, 25, Rue de Lille, Paris, 7^e.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE
Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons décomposés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

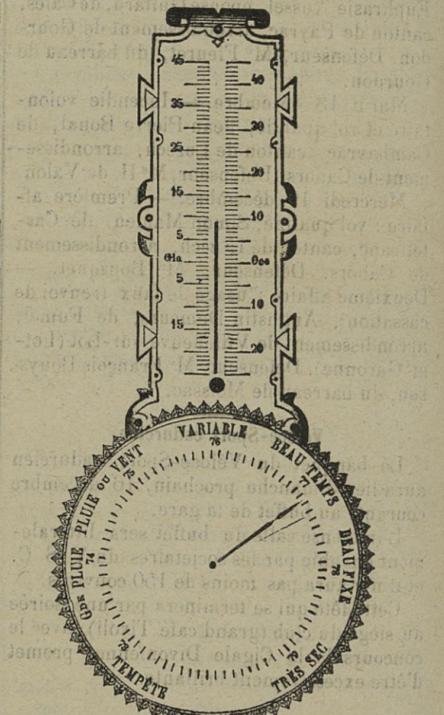
Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque nu-

méro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.



Baro-Thermomètre.
Température minima du jour : 2,
Id. maxima de la veille : 1,2
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

- Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.
 - Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
 - Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.
 - M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant : A. COUÉSLANT.

GALERIE LYONNAISE RENORTOIRS NICKEL
48, Rue de la République, 48
L'YON
Facilité de Paiement sur Demande le Catalogue Illustré est adressé franco

Bijouterie Horlogerie Joaillerie
ACHATS, ÉCHANGES, BRILLANTS & PIERRES FINES
OCCASIONS
Réparations
BIJOUX POUR MARIAGES
Spécialité et seul dépôt Lyon des
BRILLANTS ALPINS
imitation la plus parfaite